



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 4 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet, à vingt-heures trente, le conseil municipal de Saint Vincent-Sterlanges, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de madame Tonarelli, Maire.

**Etaient présents** : Mme Valérie Tonarelli, Maire

Mr Guinaudeau Dany, et Madame Magali Bonnière adjoints.

Mr Bénéteau Claude, Mme Bousseau Agnès, Mr Charrier Tony, Mme Natolot Mélanie, Mme Chateigner Sabine, Mme Maes Laetitia et Mr Guerry Dominique, Mr Didier Courcelles conseillers municipaux.

**Etait absent et excusé** : 0

**A été élu secrétaire** : Mme Bonnière Magali

Date de convocation : 28 juin 2023

Date de publication : 7 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votant : 11

**2023-07-Délib 03 Modification du PLUI**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la communauté du Pays de Chantonnay a prescrit la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en date du 7 décembre 2022, les communes concernées sont Chantonnay, Bournezeau et Saint Germain de Prinçay.

Elle explique que suite à la notification reçue par mail en date du 22 juin 2023, le conseil municipal doit émettre un avis qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Madame Le Maire énonce que deux des communes concernées ont créé un lotissement avec des zonages 1 AUH et 2AUH, la première partie des lotissements étant totalement vendu, il faut ouvrir la seconde tranche en zonage 2AUH, et donc effectuer une modification du PLUI.

Elle précise que cette modification servira également à la correction de quelques erreurs ou oublis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Confie à Mme Le Maire le soin de communiquer cet avis favorable à la communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

En Mairie de St Vincent-Sterlanges

Le 5 juillet 2023

